

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 11 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 05 juillet 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs le Dr Stéphane MAUCLAIR - André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOU (à partir de 19h20), Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - M. Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs. Julien DUBOIS - Grégory RENDE.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Axelle VERDIERE-BARGAOU (jusqu'à 19h20) - Laure FAUDEMÉR - M. Bruno JANOT - Mmes Marie-Constance BERTHELON - Nadine PEYRIN.

POUVOIRS :

Mme Christine BASLY-LAPEGUE donne pouvoir à Mme le Maire

M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN

Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Anne SERRE (de la délibération n°1 à 10 incluse)

Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS

M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR

Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA VILLE DE TARNOS

Un agent pluricommunal, classé au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, exerce son activité à hauteur de 50% de son temps de travail pour la commune de Dax et à 50% pour la commune de Tarnos.

L'intéressé a souhaité bénéficier d'un temps partiel de droit, à hauteur de 50%, jusqu'au 24 juin 2020.

Comme le prévoit le statut dans le cas d'un agent pluricommunal, il a été convenu entre les 2 collectivités, conformément aux souhaits de l'agent, que la répartition hebdomadaire de son temps de travail s'effectuerait de la manière suivante :

- 9 heures pour la ville de Tarnos
- 1 heure pour la ville de Dax

L'intéressé, qui souhaite exercer l'ensemble de ses activités uniquement pour la commune de Tarnos, a sollicité la ville de Dax en ce sens, afin d'être mis à disposition auprès de la ville de Tarnos à raison d'une heure par semaine, du 1er septembre 2019 au 24 juin 2020.

Conformément à la réglementation, cette mise à disposition est prononcée à titre onéreux et donnera lieu à remboursement de la rémunération de l'agent (1 heure hebdomadaire) par la ville de Tarnos, sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire qui sera saisie de cette demande lors de sa prochaine séance.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le projet de la mise à disposition d'un agent auprès de la ville de Tarnos,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition dont le projet est annexé.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20190711-2751-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 12 Juillet 2019

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».